



Après 10 ans de résidence en France

Par **Paps 18**, le **19/12/2015** à **21:23**

Bonjour

Je vous explique mon cas je suis rentré en France 2003 sans visa je suis resté en situation irrégulière puis en 2012 avec le circulaire Valls j'avais introduit une demande de régularisation pour une régularisation à titre expéditionnelle de 10 ans de présence depuis sans réponse après 3 ans d'attente je reçu un courrier au mois de mai me disant que je serai convoqué pour passage au commission de titre de séjour après au mois d'octobre je reçu un courrier pour compléter mon dossier sous 8 jours chose faite après j'étais convoqué à la commission et je reçu un courrier comme quoi j'ai un avis favorable de la dite commission j'ai deux questions à savoir

1) est-il possible maintenant de me rendre à la préfecture pour demander qu'il est me donne un récépissé avec autorisation de travail car ce que je renouvelle depuis 2012 ne m'autorise pas à travailler avant la décision finale du préfet???

2) ça prend combien de temps pour que le préfet puisse donner son dernier avis ???

Merci pour vos réponses

Cdt

Paps 18